

raient les cultivateurs qui éprouvent de la difficulté à se procurer de la main-d'œuvre, si les cours des denrées agricoles ne pouvaient être maintenus? Qu'arriverait-il s'ils devaient payer 50 p. 100 plus cher, ou le double, les instruments aratoires et les autres articles qu'il leur faut acheter? D'autre part, à quel prix vendraient-ils leurs produits? Il est évident que les monopoles mettraient tout en œuvre pour réglementer eux-mêmes la production et imposer en très peu de temps les prix de leur choix. A tout événement, je n'aime pas les régies en elles-mêmes, mais je préfère les voir appliquer par l'Etat que par les monopoles.

M. R. H. WINTERS (Queens-Lunenburg): Vu la tournure qu'a prise le débat, je désire ajouter un mot en ma qualité de représentant de la Nouvelle-Ecosse. Ce qui frappe le plus, au cours du débat sur les régies, est l'emploi répété par les membres de l'opposition, du terme "bureaucrate". Les gens dont ils parlent avec tellement de sympathie quand la question des services administratifs vient sur le tapis, sont soudainement affublés du nom de bureaucrates assoiffés de pouvoir quand nous débattons la question des régies d'Etat. A entendre ces députés, on dirait que ces fonctionnaires, par ailleurs si dignes de confiance, ont le don sinistre de changer de caractère selon notre fantaisie du moment.

Les arguments à l'appui et à l'encontre des régies procèdent des méthodes employées à la Chambre, dans des circonstances antérieures. D'un côté, il y a les champions de l'abolition de toute régie et ce sont presque invariablement des membres du parti conservateur-progressiste. De l'autre, on voit les adeptes des régies rigoureuses qui voudraient même les multiplier, d'accord avec leurs principes socialistes ou d'économie dirigée. Ni l'un ni l'autre de ces extrêmes n'offre une solution pratique aux difficultés de l'heure, comme le savent fort bien leurs partisans et comme l'ont maintes fois fait entendre les conservateurs progressistes.

A maintes reprises, les citoyens de la Nouvelle-Ecosse ont manifesté au Gouvernement leur satisfaction de le voir si bien naviguer entre les récifs que sont ces deux extrêmes en économie politique. Certains passages du discours du député d'Eglinton (M. Fleming) m'ont intéressé et amusé tout à la fois. Quand il a dit, cet après-midi, que la Chambre s'embourbait dans l'étude du bill, j'en ai conclu qu'il exprimait une opinion personnelle ou celle de son parti, puisque je crois savoir que ce n'est certainement pas celle du pays. Ses arguments n'ont pas été assez forts à nos yeux, bien qu'il les ait émail-

lés de mots magiques comme "bon gré mal gré", "à l'emporte-pièce" et bien d'autres.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Etes-vous certain d'avoir l'esprit ouvert?

M. WINTERS: Pour les Néo-Ecossais, il existe deux principales catégories de régies économiques. La première et la plus importante de ces catégories n'est pas atteinte par cette mesure, puisqu'il n'en est pas question. Je veux parler des régies ou restrictions qui semblent dévolues à la Nouvelle-Ecosse par suite de sa situation géographique; ces régies tendent à restreindre le libre jeu de l'offre et de la demande. Quand on considère les tarifs-marchandises, les longs et lents parcours par chemins de fer, les distances considérables entre les grands centres et les autres facteurs qui sont à notre détriment, il est évident que la Nouvelle-Ecosse est soumise, depuis la Confédération, à un régime très rigoureux de régies économiques. Il en est ainsi des deux autres Provinces maritimes et dans une certaine mesure du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ce sont ces régies, et non les régies provisoires, que nous étudions en ce moment, qui nous causent les plus vives inquiétudes.

Beaucoup d'honorables députés ne se rendent pas compte de l'importance de ce facteur et l'on a tendance à le rejeter sous prétexte qu'il s'agit là du vieil épouvantail des droits des Provinces maritimes. J'affirme cependant, qu'il est décourageant de se faire dire à tout bout de champ par les acheteurs du Canada central que les produits fabriqués en Nouvelle-Ecosse ne les intéressent pas; il est vrai que même s'il est possible de fabriquer beaucoup d'articles à meilleur compte en Nouvelle-Ecosse, on ne saurait le mettre sur les grands marchés à des prix qui leur permettent de soutenir la concurrence d'autres produits à cause des tarifs-marchandises. C'est cet obstacle qui restreint notre commerce avec le reste du pays et qui régit notre économie à notre désavantage. C'est là un problème d'ordre majeur qui mérite une étude approfondie, mais je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour en pousser l'examen dans le moment.

Le second groupe de régies dont j'ai parlé entre dans la catégorie que nous étudions en ce moment. L'exposé que le ministre des Finances (M. Abbott) a présenté cet après-midi est lourd de conséquences, notamment en ce qui concerne les subventions à l'égard du charbon. L'abandon des subventions sera jugée certes de diverses façons, en Nouvelle-Ecosse. L'honorable député d'Acadia (M. Quelch) ne voit pas pourquoi le Canada sub-

[M. Marquis.]